



ENTRE LAC ET MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 074-217400035-20241125-DEL2024071-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.**

**Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 novembre 2024**

**Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Stéphane BOLLARD, Gratienne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;**

**Procurations (2) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Emmanuelle ROSSI à Denis JEANDIN ;**

**Monsieur Denis JEANDIN a été élu secrétaire de séance.**

**N°2024/071-25/11**

**Objet : Aide financière aux colonies de vacances UFOVAL 2025**

Rapporteur Yvette GOLLIET

Yvette GOLLIET rappelle que la commune a pris la décision en 2019 de renouveler la « convention séjours de vacances » pour favoriser le départ des enfants et des jeunes de la commune en colonies de vacances UFOVAL 74 en participant financièrement aux séjours des enfants ;

Pour 2021, la participation journalière a été acceptée à 4.20 € par jour et par enfant, (délibération N°2021/001-18/01 du 18 janvier 2021).

Pour 2022, la participation journalière a été acceptée à 4.25 € par jour et par enfant (délibération N°2021/090-10/12 du 10 décembre 2021)

Pour 2023, la participation journalière a été acceptée à 4.30 € par jour et par enfant (délibération N°2022/074-12/12 en date du 12 décembre 2022)

Pour 2024, la participation journalière a été acceptée à 4.35 € par jour et par enfant (délibération N°2024/078-14/12 en date du 14 décembre 2024)

Afin de continuer à favoriser le départ des enfants, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour 2025 avec la proposition de participation journalière de 4.40 € par jour et par enfant. (proposition de Fédération des Œuvres Laïques en date du 15/11/2024).

Denis JEANDIN fait remarquer que peu de familles ont bénéficié de cette aide pour 2023 et 2024

2023 : 4 familles – montant de l'aide de la commune 232.20 €

2024 : 2 familles – montant de l'aide de la commune 121.80 €.

Denis JEANDIN propose d'augmenter plus largement la participation proposée par jour et par enfant.

Yvette GOLLIET explique que la Commune a fait le choix de ne pas subventionner toutes les structures hors commune qui accueillent les enfants d'ALEX pour des activités extra scolaires.

C'est pourquoi, considérant que seul UFOVAL bénéficie d'une participation financière pour favoriser le départ en vacances des enfants de tous les âges avec tous types d'activités, la commune a toujours voté la proposition annuelle de UFOVAL.

*Entendu l'exposé de Yvette GOLLIET*

*Sur proposition de Madame le Maire,*

DEL2024/071-25/11 (suite)  
Participation financière 2025 - UFOVAL

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de reconduire pour 2025, par avenant, la convention séjours de vacances avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie (UFOVAL) ;
- **FIXE** le montant de la participation financière de la Commune à 4.40 € par jour et par enfant ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant 2025 et tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire,  
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance  
Denis JEANDIN



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 29/11/2024  
ET PUBLICATION LE 29/11/2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2024071</b>
Objet :	<b>PARTICIPATION FINANCIERE COLONIES VACANCES UFOVAL 2025</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20241125-DEL2024071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20241125-DEL2024071-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2024.071 PARTICIPATION FINANCIERE UFOVAL 2025.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20241125-DEL2024071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 novembre 2024 à 09h37min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 novembre 2024 à 09h39min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2024 à 09h39min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2024 à 09h47min24s	Reçu par le MI le 2024-11-29